

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LA RÉSOLUTION 2024-05-204

---

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire du 27 mai 2024 le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté la résolution 2024-05-204.

Cette résolution a pour objet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2024-9036) afin de régulariser l'implantation et l'occupation d'un immeuble à usage mixte (résidentiel et commercial), ainsi que de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en cour arrière, pour la propriété située au 871-879, rue Laurier, sur le lot 4 554 418 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

Cette résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et s'applique à la zone C-109, laquelle est décrite approximativement comme suit :

La zone concernée est bordée approximativement au sud par le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, au sud-ouest par la rue Brunelle, à l'ouest par les limites arrière des terrains en front de la rue Laurier, au nord par les rues Hubert et Laurier et à l'est par les limites arrière des terrains en front de la rue Richelieu.

Conséquemment à l'adoption de cette résolution, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil du 25 juin 2024. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera la teneur de la résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

La résolution peut être consultée sur le site Internet de la Ville, en cliquant sur le lien ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Donné à Beloeil, ce 12 juin 2024

MARIE-PIER SAVARD, avocate  
Greffière adjointe

Consulter la résolution 2024-05-204

Télécharger l'avis public